

# Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 10 – Mars 2014

Bonjour à tous,

*Le Mét@llo Normand* de printemps met à l'honneur l'équipe d'IMV à l'Aigle (Orne) qui a porté la première grève de son histoire et obtenu une prime pour tous. Non loin de là, à Vire et Argentan, des métallos normands de Filtrauto ont conclu une négociation nationale sur un plan de sauvegarde de l'emploi, parmi les premiers dans le nouveau cadre légal.

La reprise de la société Avinov dans la Manche après redressement judiciaire vient d'être confirmée par le tribunal de commerce. Cette opération devrait entraîner le licenciement de 42 personnes sur les 72 que comptait la société. *Le Mét@llo Normand* reviendra sur ces événements dans son prochain numéro.

Alors que les négociations des salaires sont terminées en Haute-Normandie pour l'année 2014, *le Mét@llo Normand* présente les grilles applicables par territoire, fruit du travail des trois syndicats concernés.

*Le Mét@llo Normand* transmet également le communiqué qui précède les négociations de l'Orne, du Calvados et de la Manche. A l'heure du regroupement des chambres patronales de l'Orne et du Calvados qui veulent harmoniser les grilles des deux départements, c'est le moment de sensibiliser notre entourage à l'injustice qui entoure ces grilles de salaires. La CFDT veut pousser le patronat à sortir de sa logique, qui conduit beaucoup de salariés qualifiés de Basse-Normandie à gagner à peine plus que le SMIC.

Pour l'UmN  
Cécile Maire  
Secrétaire Générale

**UmN-CFDT** 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Edition de la lettre électronique : Cécile Maire  
Comité de relecture : Pascal Gervaise, Bernard Pivain, Jean-Claude Rongiéras

02.31.95.76.65

[umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)

**POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...**

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)

*Le Mét@llo Normand* est actuellement diffusé aux militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération.

**POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...**

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr) en informant votre syndicat.

***L'UmN met son imprimante / photocopieur  
à disposition des syndicats ou sections***

**Tarif:**

*8cts / A4 en noir et blanc*

*24cts / A4 couleur*

*Négociable selon quantités*

## ***IMV Technologies à L'Aigle (Orne) La CFDT conclut avec succès une grève historique***

L'Aigle - 10 Février Ouest France



« **Lundi, 40 % des 205 salariés du fabricant de produits d'insémination sont en grève car leur direction ne prévoit pas de prime de participation.**

*Créée et basée à L'Aigle depuis 1963, l'entreprise IMV Technologies est le leader mondial de la recherche et de la fabrication des technologies et de matériels destinées à l'insémination animale. Le groupe emploie 205 personnes à L'Aigle.*

*Lors du conseil de surveillance jeudi dernier, la direction a annoncé qu'elle ne verserait pas de participation aux salariés pour l'année 2013, "alors que le groupe a réalisé un résultat d'exploitation positif de 12 millions d'euros" soulignent les salariés. Ce lundi, ces derniers ont déclenché une grève surprise, une première pour l'entreprise. La grande majorité des ateliers de production, soit environ 40 % des salariés, a suivi ce mouvement. La direction et les salariés se rencontreront mardi matin. »*

Déjà en décembre dernier, lors des NAO, la direction avait déclaré qu'elle ne voulait attribuer que de l'augmentation individuelle, dont 5 % des salariés seraient exclus, ce qui aurait signifié pour eux une perte de pouvoir d'achat.

Après une première réponse jugée insatisfaisante par les syndicats, l'équipe CFDT a engagé des négociations qui ont abouti le mercredi 12 février. Une prime exceptionnelle de 500 euros bruts a été versée fin février à tous les salariés. Sont également payées quatre heures de grève.

## ***Filtrauto : la CFDT signe le PSE après négociation***

**Après négociation pour éviter le projet unilatéral de l'employeur**, la CFDT a signé le plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 24 octobre 2013 par la direction de l'équipementier Filtrauto. Cet accord, qui concerne **146 salariés (93 suppressions d'emplois et 49 mobilités internes)**, prévoit notamment une indemnité supra légale, ainsi qu'un congé de reclassement de 12 mois pour les moins de 50 ans et de 15 mois pour les plus de 50 ans.

Ce PSE inclut **la fermeture de l'usine de Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique)**, spécialisée dans la fabrication de filtres à air qui subit une chute de son marché depuis quatre ans. Les 93 salariés du site sont licenciés. L'usine fermera ses portes vendredi 21 février. Trois lignes de production seront transférées en Slovaquie.

Quant au **site d'Argentan** (53 salariés, dont 4 suppressions de postes), spécialisé dans la fabrication de pièces plastiques, **son activité industrielle sera intégralement transférée vers celui de Vire** (Orne), distant de 75 km, d'ici la fin 2014 au plus tard. Tous les postes de production seraient maintenus. Le site de Vire (près de 400 salariés) conforterait ainsi sa position de principal site standard de production de Filtrauto en Europe.

**La CFDT a négocié pour que soit inclus dans cet accord un dispositif d'accompagnement des salariés de Filtrauto**, notamment ceux concernés par les mobilités internes, comprenant un calendrier précis, la présence de trois représentants dans l'instance centrale du CHSCT, une communication en direction des salariés, les modalités d'une cellule de reclassement et un espace information conseil.

La CFDT regrette que la direction n'ait pas souhaité tenir compte des solutions avancées par ses experts qui proposaient de maintenir l'activité du site d'Argentan en allégeant les frais de structures. La CFDT déplore que la direction ait laissé pourrir une situation de sous-activités à Saint-Père-en-Retz.

**Membre de la commission de suivi du PSE, la CFDT Filtrauto demeurera attentive au respect des droits des salariés**, à la réalisation des différents dispositifs constituant ce PSE et l'évolution de chacun dans son parcours de reclassement.

Filiale du groupe italien Sogefi, Filtrauto subit la réorganisation arbitraire de Sogefi Group qui ne cesse de tailler « à la hache » depuis plusieurs années. Son siège est situé à Guyancourt (Yvelines).

**Ce Plan de Sauvegarde de l'Emploi est un des premiers conclu en Normandie dans le nouveau cadre légal. Si l'issue est aujourd'hui trouvée, il a fallu batailler ferme et travailler dur pour trouver ce compromis. Mutualisons nos expériences !**

**Les salaires minimaux de la Métallurgie en Haute-Normandie pour 2014**

Voici l'issue des 3 négociations portées en ce début d'année par les syndicats de l'Eure, de Rouen Elbeuf Dieppe et du Havre.

Les montants correspondent au salaire annuel brut. Certaines primes (trop peu !) sont exclues de ce calcul. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat pour examiner les cas particuliers.

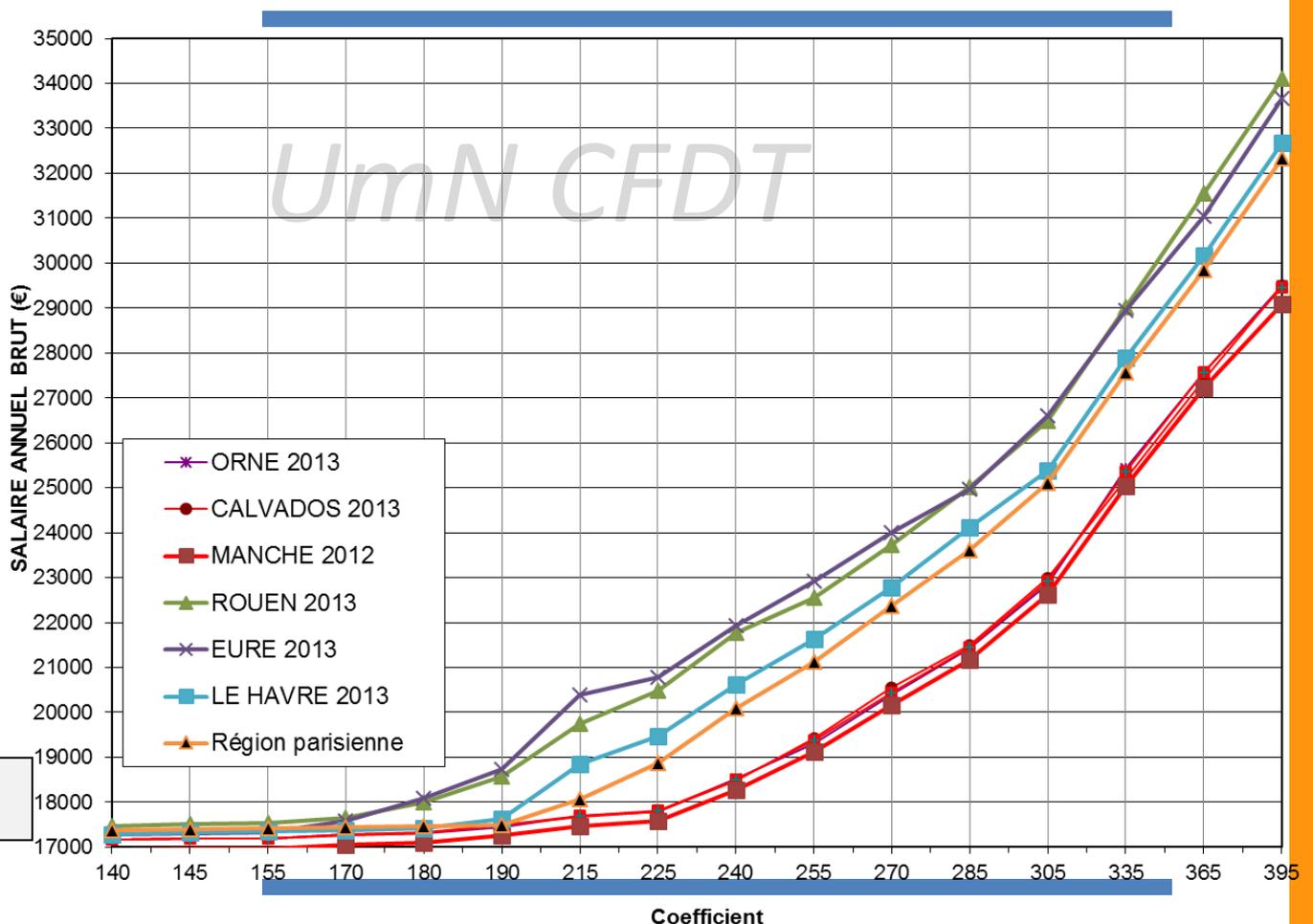
Coefficient	EURE 2014	augm vs 2013	ROUEN DIEPPE 2014	augm vs 2013	LE HAVRE 2014	augm vs 2013
140	17522	1,4%	17701	1,4%	17543	1,5%
145	17542	1,4%	17747	1,4%	17595	1,5%
155	17562	1,4%	17792	1,4%	17612	1,5%
170	17809	1,3%	17863	1,2%	17634	1,5%
180	18325	1,2%	18220	1,2%	17684	1,5%
190	18984	1,3%	18806	1,2%	17891	1,5%
215	20640	1,3%	19955	1,1%	19121	1,5%
225	21045	1,3%	20699	1,1%	19721	1,3%
240	22207	1,2%	22018	1,1%	20878	1,3%
255	23214	1,3%	22771	1,0%	21908	1,3%
270	24311	1,2%	23953	1,0%	23071	1,3%
285	25289	1,2%	25276	1,0%	24436	1,3%
305	26942	1,3%	26754	1,0%	25768	1,5%
335	29318	1,3%	29308	1,0%	28273	1,4%
365	31424	1,3%	31873	1,0%	30613	1,5%
395	34092	1,3%	34453	1,0%	33162	1,5%
<b>Valeur Point</b>	<b>5,52</b>		<b>5,36</b>		<b>5,36</b>	
	panier nuit 8,17 au 1 <sup>er</sup> février		panier nuit 8,14 au 1 <sup>er</sup> mars			

**Pour des salaires décents dans la Métallurgie en Basse-Normandie !**

Tous les ans, des négociations salariales de la métallurgie ont lieu dans chaque département. En Haute-Normandie, les négociations 2014 sont terminées et disponibles auprès de vos syndicats. Cet article vise à préparer les négociations en Basse-Normandie pour 2014, qui démarrent en avril.

**LA REALITE DES GRILLES DE SALAIRES DE LA METALLURGIE**

Depuis des années, les écarts de salaires minimums se creusent entre nos territoires bas-normands et haut-normands. Un bon graphique vaut mieux qu'un long discours :



Lecture du graphe :

**Un salarié bas-normand au coefficient 240 payé au minimum de la grille gagnerait 2200€ brut de plus par an s'il travaillait au Havre !**

**et 3300€ de plus s'il travaillait dans l'Eure ou la zone de Rouen-Dieppe !**

**A cela, il faut ajouter un écart de l'ordre de 500€ brut annuel s'il a 15 ans d'ancienneté !**

## ***Pour des salaires décents dans la Métallurgie en Basse-Normandie ! (suite)***

### **AVEC POURTANT DES AMBITIONS INDUSTRIELLES EN BASSE-NORMANDIE**

Plusieurs études reconnues par le patronat montrent qu'il y a de forts besoins de recrutement dans les métiers de la métallurgie d'ici à 2020 (<http://www.observatoire-metallurgie.fr/>)

- ➔ Le nombre de départs en retraite dans la métallurgie sont plus nombreux que la décroissance d'emplois, des jeunes doivent être embauchés dans nos entreprises.
- ➔ Les formations traditionnelles de la métallurgie telles que soudeur, chaudronnier, tuyauteur sont des filières pourvoyeuses d'emplois à court et moyen terme ; pourtant les sessions de formations peinent à se remplir en formation initiale comme en formation continue.
- ➔ Les besoins se situent à des niveaux de qualification de plus en plus élevés.

Le patronat de la métallurgie fait la promotion de la filière auprès des jeunes en oubliant un « détail » : **le salaire fait partie de l'attractivité d'un métier !**

A Cherbourg comme au Havre, des usines vont sortir de terre pour construire des éoliennes offshore. Ce gros projet industriel doit dynamiser la région. Le patronat de Basse-Normandie ne peut pas rester dans un raisonnement d'un autre âge, où l'on comptait sur une main-d'œuvre rurale et docile pour aller à l'usine.

Dans la métallurgie, un titulaire d'un **bac professionnel doit être embauché au niveau 215**. Un titulaire de **BTS doit être embauché au coefficient 255 et passer au coefficient 270 après 6 mois**. A ce jour, ces qualifications ne sont pas rémunérées en Basse-Normandie (l'écart avec le SMIC est insuffisant). Nos voisins hauts-normands ont bien compris cela en s'engageant dans une politique salariale plus attractive, qui permet de développer l'économie du territoire.

### **AVEC LA MESURE DE REPRESENTATIVITE SYNDICALE, LA CFDT INCONTOURNABLE**

Avec plus de 40% des voix dans la Manche et l'Orne, plus de 33% dans le Calvados, la CFDT est un acteur incontournable de la négociation dans la métallurgie bas-normande.

***En Basse-Normandie, la CFDT veut***

- ***une progression de l'ensemble de la grille des salaires de la métallurgie***
- ***une reconnaissance des qualifications***
- ***sortir le patronat de sa logique, qui conduit la plupart des salariés qualifiés à gagner à peine plus que le SMIC.***

***C'est nécessaire pour le pouvoir d'achat des salariés.***

***C'est aussi nécessaire pour l'avenir économique de nos territoires.***

## Préparation au congrès de Marseille le 20 février 2014 à Mondeville

En tant qu'union de syndicats, pour la première fois, l'UmN CFDT a réuni les syndicats métaux normands pour travailler ensemble sur le projet de résolution confédérale.

Il y a eu 34 participants issus de 8 syndicats (dont 4 secrétaires de syndicat et 1 trésorier). Les participants étaient à la fois des militants expérimentés mais aussi des nouveaux.

L'objectif de l'UmN était d'alimenter la dynamique de débat politique au sein des syndicats, qui bien évidemment, sont maîtres de leurs interventions en congrès.

Lors du Bureau de l'UmN du 13 mars 2014, il a été souligné que les débats n'ont pas du tout été orientés par l'UmN, cette neutralité a été appréciée. L'intérêt de cette journée a été confirmé à la fois par les participants et les membres du Bureau, pour se plonger dans les textes et débattre. Ceux qui avaient l'expérience de cela ont pu en transmettre une partie.

L'UmN a transmis juste après la prise de note des idées qui ont été émises par les participants.

A ce jour, 5 syndicats ont transmis à l'UmN les amendements qu'ils ont déposés auprès de la confédération, sur le rapport d'orientation et sur les projets de la CNAS (Caisse Nationale d'Action Syndicale).

L'UmN a fait suivre ces amendements aux responsables des syndicats et à tous les participants à cette journée.

Il est temps maintenant pour les syndicats de s'inscrire pour prendre la parole sur le rapport d'activité.

Les textes et règlement du congrès de Marseille sont en ligne dans l' « espace adhérents », rubrique « 48<sup>e</sup> congrès ».





## Journée Auto le 5 mars à Villers/Mer



Cette année, le thème central de la journée était les négociations sur la compétitivité, qui constituent une actualité très présente dans la filière. Du fait de ce sujet, la journée a été ouverte également aux militants qui n'appartiennent pas à la filière automobile.

La journée a été organisée en 4 temps : situation économique de la filière présentée par Syndex, visualisation du film de la CFDT Renault (sur YouTube, La bataille de la CFDT, 46 minutes), échanges d'expériences sur ce type de négociations, préconisations fédérales.

L'UmN a accueilli pour cette journée 30 participants issus de 12 sections (de 6 syndicats), 3 militants hors filière automobile. A noter, la faible participation de la Haute-Normandie : aucun représentant des sous-traitants de la filière amont n'était là.





## Journée Auto le 5 mars à Villers/Mer (suite)

Le soutien de Syndex auprès des équipes en entreprise a été souligné, même si la mission n'est pas faite par Syndex. La journée a aussi été l'occasion de rappeler l'existence des outils fédéraux (notamment les fiches du guide emploi en ligne dans l'espace adhérents) et de rappeler qu'il y a à la fédération des personnes très pointues sur ces sujets, qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter tant d'un point de vue juridique que sur la stratégie syndicale.

Des participants ont souligné la qualité du témoignage de l'équipe Faurecia, dont il ressort beaucoup de convictions, y compris pour porter l'accord après sa signature. Cette journée est un bon point de départ pour l'entraide entre équipes confrontées au difficile sujet de la compétitivité.

Le film Renault a été très apprécié. Tout en valorisant notre action, il montre très bien les étapes d'une telle négociation, les débats internes aux équipes CFDT, les difficultés entre délégués CFDT et salariés.



Merci à Didier, notre photographe.

**Formation syndicale****Actualité des inscriptions :**

**« Les élus CFDT au CE » le 21-22-23 mai à Villers/mer**

Le groupe « Communication écrite » du 11-12-13 juin à Villers/mer est constitué, les inscriptions à venir seront en liste d'attente (en cas de désistements).

Pour s'adapter aux demandes, la session du 2-3 juillet (initialement prévue « Agir dans les IRP ») aura pour contenu la « 1<sup>ère</sup> formation des militants de la métallurgie ».

La session « protection sociale » prévue en avril est annulée par manque de participants. Elle sera très certainement programmée en 2015.

La session intitulée « CPREFP / CPTÉ » est décalée du 25-26 juin au 3-4 juillet.

**A vos agendas !**

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
8 AVRIL 2014	Le Havre		
20 MAI 2014			Coordination des négociateurs CCT, Paris
27 MAI 2014		Villers/mer	
26 JUIN 2014			Rassemblement des mandatés CFAI, Paris
1ER JUILLET 2014	Dieppe		
9 SEPTEMBRE 2014			Rassemblement des mandatés CQPM, Paris
18 SEPTEMBRE 2014			Assemblée Générale de l'UmN (Le Havre)
23 SEPTEMBRE 2014			Coordination des mandatés CPREFP, Paris
15 OCTOBRE 2014	Caen		
20 NOVEMBRE 2014		Rouen ou Elbeuf	
16 DECEMBRE 2014	Caen		

**En bleu, journées ouvertes à un large public de militants de sections.**

**Les participations sont discutées dans chaque syndicat.**

**Des informations complémentaires seront transmises aux syndicats.**

**En vert, les rassemblements de mandatés sur des sujets spécifiques.**

L'Outil du Mét@llo :

# QUI VEUT PARLER MUTUELLE ???

**Petit message pour prévenir les salariés que l'ensemble des organisations syndicales vont rentrer en période électorale avec son lot de démagogie et baratin habituel...**

Parmi les nombreuses mesures de la loi de finances pour 2014, l'une d'elle fait particulièrement parler d'elle : **la fin de l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé.**

Rappelons que les organisations syndicales **CFDT, CGC et CFTC** (signataires de l' **Accord National Interprofessionnel**) ont obtenu, pour tous les salariés du privé, que les employeurs financent au moins 50 % de leur mutuelle. Ainsi, nous avons obtenu que se **généralise l'aide à la complémentaire santé pour tous les salariés du privé à partir du 1er janvier 2016.** Nous ne pouvions pas prévoir que cette exonération fiscale serait remise en cause un an plus tard ! La **CFDT** ne peut que regretter la concomitance des annonces.

**C'est pourquoi, faire croire aux salariés que la fin de l'exonération fiscale en question résulte directement de l'ANI, alors qu'elle émane uniquement du gouvernement est une contre-vérité et relève de la pure démagogie !**

Pour autant, la décision du gouvernement ne remet absolument pas en cause la pertinence de cette avancée sociale qu'est la généralisation de la participation de l'employeur au financement de la complémentaire santé.

**L'accès à la mutuelle pour tous est donc bien un acquis majeur pour tous les salariés du privé et la CFDT se mobilise aujourd'hui pour qu'il soit étendu au public. C'est un acte fort de justice sociale pour tous.**

La généralisation de la complémentaire santé est une des avancées majeures. C'est aussi une « mini-révolution » dans le monde de la protection sociale : la couverture collective, moins onéreuse, pour tous les salariés, qui ne donne pas lieu à la sélection du risque par l'âge. La **CFDT** l'a souhaitée pour limiter les inégalités de traitement entre salariés : ceux des grandes entreprises qui ont souvent une couverture obligatoire et ceux des petites qui sont peu couverts.

**La CFDT l'a souhaitée aussi pour donner un coup d'arrêt à une tendance dramatique dans un pays développé : les renoncements aux soins, qui concernent, selon les enquêtes, environ 1/4 des Français ! Au total, ils seront entre 4 millions (salariés qui déclarent avoir un contrat individuel) et 7 millions (salariés qui ne sont pas dans un contrat collectif au titre de leur entreprise) à entrer dans ce dispositif.**